

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRIMAIRE H 80
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE : +44 (0) 870 190 6777

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: /
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • diisocyanate de diphenylméthane
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.  
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.  
24 Éviter le contact avec la peau.  
37 Porter des gants appropriés.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) diisocyanate de diphenylméthane, chlorure de benzoyle. Peut déclencher une réaction allergique.
2. 6. Autres dangers: /

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6  
- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20  
- R-S : Classification: • R10 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B
  - diisocyanate de diphenylméthane  
- N° Id: 615-005-00-9 - N° CAS: 25686-28-6  
- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20  
- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •  
- SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

• chlorure de benzoyle  
- N° Id: 607-012-00-0 - N° CE: 202-710-8 - N° CAS: 98-88-4  
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
- R-S : Classification: • Xn; R20/21/22 • C; R34 • R43 •  
- SGH : SGH07 - Sens. cut. 1 - Point d'exclamation - Attention - H317 - SGH05 - Corr. cut. 1B - Corrosion - Danger - H314 - Lés. oc. 1 - H318

• butanone; méthyléthylcétone  
- N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3  
- Conc. (% pds) : 25 < C <= 30  
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •  
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - H335 - H335-336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: Irritation des voies respiratoires  
Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.  
irritation des yeux
4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer:  
\* Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.  
\* Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Peut causer des irritations de la peau / dermatites.  
Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.  
irritation des muqueuses
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- |                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuer la zone dangereuse.                                                                         |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:                                               | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7. 1. Manipulation:

- |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (rub 8) Les personnes ayant des problèmes de trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                             | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):                             | Ne pas mélanger avec: cuivre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### 7. 2. Stockage:

- |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.          |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                                                                               | Sol imperméable formant cuvette de rétention.                                                                                                                                            |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:                                                                                  | Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.              |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:                                                                     | Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques). |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:                                                 | de même nature que celui d'origine                                                                                                                                                       |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:                                                                         | cuivre                                                                                                                                                                                   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):                                                                     | Étanchéité                                                                                                                                                                               |

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

- |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none"><li>• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550</li><li>• diisocyanate de diphenylméthane : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051</li><li>• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900</li></ul> |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di: VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051

- |                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	fluide
9. 1. 2. Couleur:	selon nuancier
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	Non déterminé.
9. 1. 7. Point d'éclair:	-4 °C
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 9. Pression de vapeur:	16,16 kPa (50 °C)
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):	Non déterminé.
9. 1. 11. Masse volumique apparente:	0,97 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 12. Viscosité:	50 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.
9. 3. Autres données:	COV : Cat A/h : 558 g/l

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	/
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO <sub>2</sub> .
10. 4. Conditions à éviter:	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Non applicable.

11. 2. 2. Contact avec la peau: Non applicable.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non applicable.

11. 2. 4. Ingestion: Non applicable.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Non déterminé.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: Non déterminé.

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer les brosses et les chiffons utilisés comme déchet dangereux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

13. 3. Information(s) supplémentaire(s): Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1263

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. 3. Polluant marin: Non / No

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRIMAIRE H 80

Version: 441c

Date de révision: 13/06/2013

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: En cas de déversement accidentel, voir le paragraphe 6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: /

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 453 - 2010  
Règlement CE 790 - 2009  
Règlement CE 1272 - 2008  
Règlement CE 1907 - 2006  
Décision n°1348/2008/CE
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: /

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R11 Facilement inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 3. Recommandation(s): Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).
16. 4. Historique:
16. 4. 1. Date de la première édition: 28/10/2010
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 25/01/2012
16. 4. 3. Date de révision: 13/06/2013
16. 4. 4. Version: 441c

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**PRIMAIRE H 80**

**Version: 441c**

**Date de révision: 13/06/2013**

**RE EC/453/2010 - ISO 11014-1**

---

16. 5. Réalisé par:

SOPREMA (mkulinicz@soprema.fr)